
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2013

DCM N° 13-07-04-27

Objet : Partenariat développé avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant le Centre social Pioche et la Halte-Garderie les Marmousets.

Rapporteur: M. SCUDERI

Proposer aux familles messines des services de proximité adaptés à leurs besoins et une offre socio-éducative de qualité au cœur des quartiers, favoriser et soutenir les dynamiques solidaires et citoyennes, contribuer à l'amélioration des liens sociaux, figurent parmi les axes essentiels du projet municipal. Cette politique volontariste au service des habitants a conduit la Ville de Metz et son CCAS à travailler avec la CAF de Moselle à la construction d'une dynamique sociale partenariale autour du Centre social Augustin Pioche et de la Halte-Garderie « les Marmousets », en recherchant une évolution de l'offre et de la gouvernance de ces deux équipements.

1. Centre social Augustin Pioche : un partenariat renforcé au service d'une dynamique de quartier.

Le Centre social Augustin Pioche, géré par la CAF de Moselle, développe une activité socio-éducative et de conseil au profit des habitants du quartier du Sablon, plus précisément dans le secteur Hannaux-Frécot-Barral. Le Centre compte 664 usagers inscrits de façon régulière, dont 375 mineurs et 289 adultes. Il propose des animations pour tous les publics suivant des axes prioritaires tels que l'accueil de loisirs, l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité, l'accompagnement des familles vulnérables, la lutte contre l'isolement, le maintien du lien social, la lutte contre le désœuvrement des jeunes ou l'animation collective familiale. Pour ce faire des partenariats ont été créés avec les différents acteurs du quartier que sont les écoles, la mission locale, le Centre Social Maison des Associations du Sablon ou le CMSEA.

Afin de soutenir l'activité socio-éducative mise en œuvre par le Centre Social Pioche, acteur essentiel du quartier du Sablon, il est proposé de renforcer le partenariat entre la Ville de Metz et la CAF de la Moselle par la signature d'une convention triennale prévoyant une participation financière de la Ville au fonctionnement du Centre Social Pioche ainsi que le développement, par le Centre Social, de plusieurs axes de travail à destination des habitants, tels que la réussite éducative, la prise en charge des adolescents, l'accès à l'emploi des

femmes du quartier et le soutien à l'émergence d'associations de quartier. Ce nouveau partenariat prévoit également la reprise de l'accueil périscolaire du secteur par le Centre Social Pioche, dont les termes et le financement par la Ville feront l'objet d'un avenant à la présente convention triennale. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, les échanges et réflexions autour du projet social du Centre seront développés ainsi que sa mise en réseau avec les autres structures messines ; la Ville sera associée au Comité de Gestion du Centre Social Pioche.

Il est proposé d'accorder une subvention de **30 700 €** à la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, pour la période allant de septembre à décembre 2013, en vue de participer aux frais de fonctionnement du Centre social Augustin Pioche, dont le budget prévisionnel total 2013 est de 1 003 929 €.

2. Halte-Garderie les Marmousets : une nouvelle offre d'accueil 0/6ans de 30 places au service des familles.

La politique municipale d'accueil de la petite enfance se donne pour finalité de permettre aux enfants de bien grandir à Metz, et pour engagement de placer les familles messines au centre des projets qui leur sont destinés.

Considérant la dominante familiale du quartier du Sablon, et plus particulièrement celle du secteur Hannaux-Frécot-Barral, ainsi que les perspectives de développement urbain sur le nouveau quartier des « Coteaux de la Seille », la Ville a souhaité, dans le cadre du partenariat étroit entre la CAF et le CCAS, créer 15 places nouvelles au sein des Marmousets et transformer cette Halte-Garderie actuellement gérée par la CAF de Moselle, en véritable Multi-Accueil d'une capacité de 30 places. Ce nouvel établissement permettra de proposer un service d'accueil en adéquation avec les besoins des parents, tant en termes d'amplitude d'ouverture (toute l'année, de 7h30 à 18h30) que de services proposés (accueil régulier ou occasionnel, fourniture des repas et des couches...).

A compter du 1^{er} janvier 2014, la gestion de cette structure sera confiée au CCAS de la Ville de Metz, par transfert d'activité. Elle constituera ainsi le 13^{ème} établissement municipal d'accueil du jeune enfant (EAJE), avant l'ouverture programmée courant 2014 de la maison de l'enfance de l'Amphithéâtre qui portera à 1 036, le nombre total de places d'accueil collectif à Metz. Ce transfert de gestion occasionnera le reclassement de 4 personnels de la CAF de Moselle actuellement employés au sein de la Halte-Garderie, dans le respect des dispositions du Code du Travail.

Cette opération fait l'objet d'un budget prévisionnel de fonctionnement de 438 000 € annuels, financé à hauteur de 303 000 € par la Caisse d'Allocations Familiales. Le solde est réparti entre les familles (54 000 €), le Conseil Général de la Moselle (5 000 €) et le Centre Communal d'Action Sociale (76 000 €). Les travaux de réaménagement nécessaires à la transformation en Multi-Accueil seront intégralement financés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la signature de l'avenant n°2 au volet enfance du Contrat Enfance Jeunesse et de valider son nouveau schéma de développement pour la période 2011-2014.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social et de favoriser l'animation des quartiers,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de développer l'offre d'accueil de jeunes enfants proposée aux familles messines en lien avec son CCAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'accorder une subvention de **30 700 €** à la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle au titre d'une participation aux frais de fonctionnement du Centre Social Pioche pour la période allant de septembre à décembre 2013.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec l'organisme susvisé ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

DECIDE de donner un avis favorable à la signature de l'avenant n°2 au volet enfance du Contrat Enfance Jeunesse et de valider son nouveau schéma de développement pour la période 2011-2014.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ